

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son volet Habitat (PLUi-H) de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ainsi qu'aux projets d'abrogation des Cartes Communales de Rousson et Villiers Louis (89)

Par arrêté N°ARR2207150547TEDT en date du 15 juillet 2022, Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant conjointement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son volet Habitat ainsi que sur les projets d'abrogation des cartes communales de Rousson et Villiers Louis.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs du lundi 22 août 2022 à 9 heures au vendredi 23 septembre 2022 à 17 heures inclus.

A cet effet, une commission d'enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon composée de:

- Monsieur Jean Paul MONTMAYEUL en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- Monsieur Pierre GUION en qualité de membre titulaire
- Madame Catherine SEMBLAT en qualité de membre titulaire

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et consulter les pièces du dossier déposées en version papier dans les communes des lieux de permanence de l'enquête dont la liste figure dans le tableau ci-dessous.

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture habituels	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
SENS	Service de l'Urbanisme 14 boulevard du 14 Juillet 89100 SENS Tél : 03 86 65 89 50	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	Lundi 22/08/2022 de 9h00 à 12h00 Samedi 10/09/2022 de 9h00 à 12h00 Mercredi 14/09/2022 de 14h00 à 17h00 Vendredi 23/09/2022 de 14h00 à 17h00
VILLENEUVE SUR YONNE	Mairie Place Georges Clemenceau 99 rue Carnot 89500 Villeneuve-sur-Yonne Tél : 03.86.87.62.00	Lundi au jeudi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h Vendredi : 8h30 à 16h30	Mercredi 24/08/2022 de 9h00 à 12h00 Lundi 29/08/2022 de 14h00 à 17h00 Vendredi 16/09/2022 de 9h00 à 12h00 Jeudi 22/09/2022 14h00 à 17h00
COLLEMIERS	Mairie 2 rue du Presbytère 89100 Collemiers Tél : 03 86 65 93 77	Le mardi, mercredi et jeudi de 09h30 à 11h45 Le vendredi de 14h30 à 17h00	Lundi 19/09/2022 de 9h00 à 12h00
LES BORDES	Mairie 2 rte de Theil 89500 Les Bordes Tél : 03 86 96 03 75	Tous les jours de 8h30 à 12h30 Les lundis, mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30 Les 2ème et 4ème samedi du mois de 09h30 à 12h00.	Mercredi 31/08/2022 de 9h00 à 12h00
ROUSSON	Mairie Rue de l'Ecole 89500 ROUSSON Tél : 03 86 96 90 63	Le Mardi : de 14h00 à 17h00 Le Jeudi : de 9h00 à 12h00 Le Vendredi : de 14h00 à 18h30	Vendredi 02/09/2022 de 14h00 à 17h00
VILLIERS LOUIS	Mairie 18 Grande-Rue 89320 Villiers-Louis Tél : 03 86 88 22 13	Lundi : 17h00 à 19h00 Jeudi : 10h00 à 12h00	Lundi 05/09/2022 de 14h00 à 17h00

Le même dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, sis au 14 boulevard du 14 Juillet 89100 Sens, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et à l'adresse suivante: <https://www.grand-senonais.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-habitat/>.

Pendant toute la durée de l'enquête, un site Internet comportant le dossier de consultation ainsi qu'un registre dématérialisé sécurisé, auquel le public pourra transmettre ses observations et propositions éventuelles directement, sera ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4117>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4117@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4117> et donc visibles par tous.

Le public pourra également envoyer ses observations par voie postale à l'adresse suivante:

A l'attention du Président de la commission d'enquête du PLUi-H
Service urbanisme de la CAGS
14 Boulevard du 14 Juillet
89100 Sens

Le public pourra émettre ses observations **par écrit et par oral**, auprès de la commission d'enquête lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées dans le tableau ci-dessus.

Les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : service urbanisme de la CAGS, 14 boulevard du 14 Juillet 89100 SENS. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme de la CAGS (tél : 03 86 65 89 50 ou urbanisme@grand-senonais.fr)

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront déposées au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sis au 21 boulevard du 14 juillet 89100 Sens, ainsi qu'à la Préfecture de l'Yonne, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur www.grand-senonais.fr, et à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4117>.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi-H, éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
Et par délégation,
Le Premier Vice-Président
Marc BOTIN